

Commune de FOREST
Service de l'Urbanisme
Rue du Curé, 2

B – 1190 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : PU 23319 (corr. Mme J. Vanoostenrijk)
N/Réf : AVL/KD/FRT-2.76/s.356
Annexe : /

Madame,

Objet : FOREST. Chaussée de Neerstalle, 331. Agrandissement de l'une maison unifamiliale.

En réponse à votre lettre du 28 septembre 2004, en référence, reçue le 4 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 20 octobre 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

Elle estime, en effet, que l'extension proposée s'intègre dans une volumétrie en accord avec la Villa des Trois Fontaines, dans la zone de protection de laquelle le bien sous-rubrique se situe, et avec l'ensemble de maisons datant des années 1902-1909 auquel il appartient.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat en charge du patrimoine.